

Conditions générales SPORTAPORTE

1) Certificat Médical

Lors du premier inscription/entretien, votre éducateur sportif vous demandera de remplir un formulaire de renseignements et de fournir un certificat médical. Celui-ci est obligatoire et doit porter la mention «apte à la pratique d'une activité physique». Celui-ci est valable 3 ans.

2) Respect des consignes d'hygiène en salle

- port du masque à l'arrivée dans la salle(mais pas pendant le cours)
- lavage systématique des mains ou gel hydroalcoolique
- grand drap de bain individuel obligatoire à poser sur son tapis
- arriver en tenu dans la mesure du possible pour éviter la promiscuité dans les vestiaires
- s'abstenir de se présenter en cas de symptômes contagieux(toux, fièvre, gastro,...)

3) Tarifs

Le prix des séances est fixé :

- en début d'année civile pour les cours à domicile et ceux en visioconférence.
- En septembre pour les cours collectifs.

Il prend en compte :

- La prestation d'un éducateur sportif diplômé d'Etat
- le déplacement sur le lieu de pratique (frais de carburant, assurance, entretien et location du véhicule)
- l'assurance en responsabilité civile professionnelle
- le matériel
- les produits de désinfection
- l'abonnement au site de visioconférence
- location et entretien de la salle

4) Coût supplémentaire (cours à domicile)

Au-delà d'un rayon de 10 km autour de Versailles, il faudra prévoir 10€ de frais supplémentaire par séance (frais kilométriques).

5) Règlement

Cours à domicile et visioconférence:

Le règlement devra être fait à réception de la facture dans un délai de 10 jours. Au-delà, vous serez redevable d'une majoration de 10%.

Cours collectif :

Le règlement devra être fait à l'ordre de Damien DORDÉ, lors de l'inscription. Vous avez la possibilité de le faire en 1 ou 3 chèques (encaissement en septembre, décembre, mars).

6) Annulation et remboursement

Cours à domicile et visioconférence: Les cours devront être annulés au minimum 24h à l'avance. Dans le cas contraire, ils seront facturés. En cas d'annulation de l'éducateur sportif moins de 24h à l'avance, vous bénéficierez d'une réduction de 50% sur la prochaine séance.

Cours collectifs : En cas d'arrêt définitif du client et uniquement sur présentation d'un certificat médical, les séances restantes pourront être remboursées. En cas d'annulation de l'éducateur sportif, la séance sera rattrapée pendant la période des vacances scolaires ou en visio.